



Pays Fléchois  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Projet

# Educatif

# Territorial



# Du Pays Fléchois

Septembre 2015 - Août 2018



Arthezé • Bazouges-sur-le-Loir • Bousse • Clermont-Créans • Courcelles-la-Forêt • Cré-sur-Loir • Crosnières  
La Chapelle d'Aligné • La Flèche • Ligron • Mareil-sur-Loir • Thorée-les-Pins • Villaines-sous-Malicorne

[www.cc-paysflechois.fr](http://www.cc-paysflechois.fr)

## Préambule

La démarche d'élaboration des politiques éducatives locales repose d'une part, sur la volonté de cohérence des acteurs éducatifs ainsi qu'une approche globale de l'enfant et du jeune à l'échelle d'un territoire de projet, et d'autre part, sur l'affirmation de la place du temps non scolaire dans le développement de l'enfant.

Aussi, la Communauté de Communes du Pays Fléchois a entamé depuis 2013 une réflexion sur la prise en compte des rythmes de l'enfant dans un souci d'un mieux vivre sa journée et par conséquent de mieux réussir sa scolarité conformément au décret du 26 janvier 2013.

Ce Projet Educatif Territorial a pour ambition de définir des valeurs et des objectifs partagés par les différents acteurs de la communauté éducative, en s'appuyant sur les éclairages des sciences de l'éducation et sur les différents retours d'expérience des acteurs de terrain.



L'enjeu de ce PEDT repose également sur la capacité de proposer un cadre éducatif communautaire, tout en préservant les particularités et les ressources locales ainsi que les outils de gouvernance locale qui favorisent le lien entre les familles, l'école et la commune.



## Introduction : une offre éducative riche et diversifiée mais un besoin de cohérence

La structuration de l'offre éducative sur le territoire du Pays Fléchois s'est construite au fil de l'eau dans une logique de gouvernance plurielle, tantôt portée par les communes (organisation des accueils de loisirs, des garderies périscolaires ou de la restauration scolaire), tantôt par la Communauté de Communes du Pays Fléchois organisatrice de plusieurs dispositifs péri et extra scolaires (Contrat Educatif Local, Club Plage, Tickets sport-culture, Ecole Intercommunale des Sports, Pass Educatif,...).



Les différentes associations présentes sur le territoire communautaire complètent cette offre éducative, soit en proposant leur propres activités, soit en participant à l'animation des Temps Educatifs Périscolaires. Le PEDT du Pays Fléchois devra trouver les synergies nécessaires pour proposer une offre éducative complémentaire et non concurrentielle.

La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires sur le territoire du Pays Fléchois s'est déroulée en plusieurs étapes :

### ● **Septembre 2013 :**

Mise en œuvre de la réforme par les communes de Bazouges-sur-le-Loir, La Flèche et Thorée-les-Pins

### ● **Septembre 2014 :**

Mise en œuvre de la réforme par les 9 autres communes de la Communauté de Communes. Dans le même temps, la commune de la Flèche a expérimenté 2 autres scénarii avec 3 écoles « pilote ».

Il existe actuellement 12 organisations scolaires et périscolaires différentes sur les 21 écoles qui composent notre territoire.

**L'un des enjeux de ce PEDT est de faire émerger des convergences au niveau des organisations scolaires proposées et des synergies entre les acteurs, afin de proposer une offre éducative cohérente et équitable aux enfants du Pays Fléchois.**



# I. Les objectifs éducatifs de la Communauté de Communes du Pays Fléchois

Les différents ateliers de travail et les échanges lors de la Semaine de l'éducation nous ont permis de dégager les objectifs éducatifs devant répondre au principe de la réforme des rythmes scolaires et aux problématiques soulevées lors des réunions de concertation.

Ils se déclinent en trois volets :

## 1) Améliorer les conditions d'apprentissage

Les interclasses et notamment le temps de la pause méridienne sont synonymes de fatigue et d'énerverment. Pour que ces temps jouent un rôle réparateur, il convient d'être particulièrement attentif aux conditions dans lesquelles le repas et la détente seront organisés.

L'organisation proposée devra donc rechercher une qualité d'accueil qui permette de réduire les tensions et la fatigue pendant les temps scolaires de l'après-midi.

Cela se traduira notamment par :

- Réorganiser les conditions du repas (bruit, cadence, regroupement collectif...) et les temps d'accueil périscolaire ;
- Offrir des moments de retrait au calme pour certains et des moments de jeux plus vifs pour d'autres ;
- Permettre aux jeunes enfants de pouvoir bénéficier d'un temps de sieste dès la fin du repas ;
- Proposer un accueil en classe afin que les enfants soient plus apaisés avant de commencer la classe ;
- Etre vigilant sur la place des temps de jeux et d'activités spontanées qui ponctuent et enrichissent la journée afin d'éviter tout effet d'accumulation.



## 2) Garantir une continuité et une cohérence éducative

Au regard du nombre d'adultes qui interviendront auprès de l'enfant, la coopération entre les acteurs doit être renforcée pour rechercher la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs.

La recherche de cette articulation se fera autour de :

- L'organisation avec un soin particulier de la transition entre le scolaire et le périscolaire ;
- La non concurrence entre les Temps Educatifs Périscolaires, les Activités Pédagogiques Complémentaires et les dispositifs d'étude surveillés s'ils existent ;
- L'aide auprès des enfants pour identifier les adultes de l'école ;
- La définition de règles de vie communes ;
- Le renforcement de la communication auprès des parents ;
- De même, le choix des thématiques pour les TEP sera prioritairement en lien avec les projets des écoles.

Dans un second temps, le PEDT s'articulera avec le tissu associatif

## 3) Consolider les aptitudes de l'enfant en proposant des parcours éducatifs

**Equité de service** et **épanouissement de l'enfant** seront les deux valeurs prioritaires qui guideront l'élaboration des parcours éducatifs.

Ces parcours devront s'articuler avec les thématiques du projet d'école et socle de compétences.

Outre la complémentarité avec les projets d'école, les activités proposées s'orienteront vers :

- Le développement de l'inventivité, des aptitudes logiques notamment par la pratique de jeux individuels et collectifs
- Le développement de la curiosité et de l'esprit scientifique ;
- Le développement de la sensibilité, de la curiosité et de la créativité par l'accès aux pratiques artistiques et culturelles ;
- La découverte de son environnement et du patrimoine local, en particulier par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication et la sensibilisation au développement durable ;
- La connaissance de son corps et sa maîtrise par diverses activités physiques ;
- L'apprentissage et de la vie collective, du civisme et de la citoyenneté.



## II. Organisation et contenu des temps de l'enfant

### 1) Les facteurs d'efficience de la nouvelle organisation éducative

- Temps du matin et temps de l'après-midi ne sont pas identiques en termes d'intérêt pédagogique. Les matinées sont plus favorables aux apprentissages ;
- Des journées de l'enfant régulières (fin du temps scolaire et périscolaire à la même heure) ;
- La multiplication des transitions est néfaste. Une attention particulière doit y être apportée ;
- Des temps non scolaires qui sont de véritables temps éducatifs ;
- Des temps scolaires et non scolaires qui opèrent en synergie ;
- Un positionnement optimum du temps d'Activités Pédagogiques Complémentaires.

### 2) Les principes d'élaboration du nouveau modèle

- Des matinées d'apprentissage d'au moins 3h30 ;
- Un seul Temps Educatif Périscolaire d'au moins 2 heures, lors d'un après-midi complètement libéré de temps scolaire ;
- Pas de fin de temps scolaire avant 16h00 ;
- Un temps de sieste qui commencerait dès la fin du repas ;
- Une entrée en classe le matin sans temps de récréation préalable ;
- Pas de juxtaposition des APC et des TEP.

### 3) Organisation des parcours éducatifs

Les temps non scolaires ne sont pas de simples interstices de récupération permettant de mieux revenir au temps scolaire. Par son caractère de temps non contraint, ils sont certes un temps « réparateur » du point de vue des rythmes mais également une source d'apprentissages et de découvertes.

Le parcours éducatif correspond aux différents cycles d'activités auxquels l'enfant participera durant sa scolarité. La réalisation de ce parcours nécessite :

- ➔ Un temps de concertation institutionnalisé avec les professeurs des écoles pour adapter les activités aux projets d'école et/ou de classe ;
- ➔ Une montée en compétence des différents intervenants (agents territoriaux, bénévoles, associations...), notamment par le biais de la formation ;
- ➔ Une offre d'activités variée et adaptée à chaque cycle d'âge ;
- ➔ Une organisation de cycles comportant au minimum 8.



Le choix de l'activité est une question à prendre compte dans la réflexion et l'évaluation future. A ce stade, les enfants n'ont pas le choix car nous estimons qu'il est de la responsabilité de la communauté éducative de concevoir ces activités non pas dans une logique occupationnelle et consommatoire, mais bien dans le cadre d'un parcours éducatif.

Pour autant, le type d'activités proposé, la durée et le nombre de séances sont des éléments déterminants pour susciter l'adhésion de l'enfant. De même, nous accorderons une attention particulière à ce que l'enfant dispose de temps où il puisse ne rien faire s'il le souhaite.

Enfin, une attention particulière sera accordée aux enfants de maternelle en :

- Organisant avec un soin particulier la transition entre le temps scolaire et le temps périscolaire ;
- Respectant une alternance équilibrée entre les temps d'activité et les temps calmes et de repos des enfants ;
- Aidant les enfants à se repérer dans les lieux de l'école et à identifier les adultes de l'école. Sur ce dernier point, l'organisation proposée devra éviter de multiplier le nombre d'intervenants différent. L'ATSEM est également une personne ressource et parfaitement identifiée de l'enfant au quotidien ;
- Adaptant les activités aux besoins des jeunes enfants.

#### 4) Complémentarité avec les autres temps périscolaires et extrascolaires

La continuité éducative ne signifie pas l'uniformité. Les temps de vie des enfants sont faits de ruptures de situations, de rythmes et de changements d'acteurs.

Sans cohérence et sans organisation, cela peut être vécu comme une succession d'intervenants dé-structurante. Il est donc important qu'il y ait une cohérence sur notre territoire, tant sur l'organisation de la journée de l'enfant, que sur le contenu de ces différents temps.

Des temps de concertation sont nécessaires pour mettre en œuvre cette complémentarité entre les temps éducatifs, le temps scolaire, les accueils de loisirs ou encore les activités proposées par les associations.

La rencontre nécessaire entre le projet pédagogique de l'enseignant et celui de la structure d'accueil s'appuie sur un dialogue. Celui-ci doit clarifier les responsabilités et les rôles respectifs tout en instaurant des principes, des règles et des fonctionnements qui seront les jalons d'une véritable continuité éducative.

Cette complémentarité sera facilitée par la stabilisation des différents intervenants.



### III. les différentes concertations participatives

#### 1) Une concertation permanente de la communauté éducative

La réforme des rythmes scolaires a été l'occasion de rassembler les acteurs éducatifs du territoire et de repenser l'organisation des temps de l'enfant.

Des réunions de concertation ont été organisées au niveau local et intercommunal avec la population, les enseignants, les associations, les animateurs des temps périscolaires et des accueils de loisirs et les élus des collectivités.

Afin de lui apporter un éclairage scientifique et objectif sur les questions de l'éducation, la Communauté de Communes s'est entourée de partenaires reconnus pour leur expertise (les Francas, Claire Leconte, Professeur Emérite en psychologie de l'éducation)

Plusieurs ateliers de travail ont été organisés ainsi qu'une Semaine de l'Education afin de mener un travail partenarial et de trouver des synergies autour de l'idée de coéducation.

#### a) Les concertations locales

Aujourd'hui, avec la mise en place du PEDT intercommunal, il apparaît pertinent de conserver différentes instances de consultation au niveau local.

Dans le souci de maintenir le lien indispensable entre la commune et ses usagers, chaque commune prévoira son propre dispositif de concertation : qui peut reposer sur :

- Un comité de pilotage local ;
- Le conseil d'école : à chaque conseil d'école, les temps éducatifs seront abordés afin d'améliorer le dispositif. A ce titre, les coordinateurs des Temps Educatifs Périscolaires assisteront aux conseils d'école et pourront être invités au Conseil des Maitres ;
- Les concertations des différentes équipes éducatives en début et fin d'année scolaire (réunion de préparation et de bilan des différents cycles).





## b) Les concertations intercommunales

A l'échelle intercommunale, la concertation des acteurs éducatifs repose sur :

- Le comité de suivi du PEDT qui valide et organise les actions proposées lors des concertations et des ateliers de travail ;
- La mise en place d'ateliers de travail ;
- Des réunions de concertation avec les différents intervenants (animateurs territoriaux, associations, enseignants,...) ;
- Des conférences débat organisées par la CCPF.

## 2) Les spécificités locales

Depuis 2013 les communes se sont impliquées et se sont organisées pour mettre en place la réforme des rythmes scolaires. Naturellement des instances de concertation et de pilotage se sont mises en place avec l'ensemble des partenaires de la commune (associations, bénévoles, partenaires privés, communauté de communes du Pays Fléchois). Les communes ont su créer une véritable dynamique locale qu'il est important de prendre en compte et de conserver.

Le PEDT intercommunal devra s'appuyer sur les spécificités de chaque commune et en outre :

- Le patrimoine local ;
- Le tissu associatif ;
- Les projets de l'école.



## IV. Modalités d'information, de communication et d'évaluation du PEDT du Pays Fléchois

La nécessaire continuité éducative entre le temps scolaire, le temps non scolaire et le temps familial impose une cohérence des initiatives pour favoriser la réussite et l'épanouissement des élèves. Cette cohérence sera recherchée au moyen d'une meilleure définition des objectifs, des modalités et des conditions d'évaluation des actions conjointes.

### 1) La communication avec les familles

Elle s'appuie sur :

- ➔ L'information aux parents sur les rythmes de l'enfant via les conférences débat et les différents outils de communication (journaux municipaux, communautaires, espace numérique de travail, sites internet,...) ;
- ➔ Invitation des parents aux événementiels de fin de cycle ;
- ➔ Dispositif de coordination mis en place par la Communauté de Communes et les communes, s'appuyant sur :
  - Un coordinateur du Projet Educatif territorial ;
  - Des Coordinateurs des temps Educatifs Péri-scolaires ;
  - Des Référent des temps Educatifs Péri-scolaires présents dans les écoles et disponibles pour échanger avec les familles.

### 2) L'évaluation

Les indicateurs sont déclinés en fonction des objectifs éducatifs.

#### ★ Améliorer les conditions d'apprentissage

- Ressenti des acteurs éducatifs sur l'impact bénéfique des actions du projet concernant le niveau de concentration et de fatigue des élèves, capacité des enfants à se mettre au travail ;
- Satisfaction des parents concernant la qualité et l'impact de l'offre éducative, le rythme et la fatigue des enfants ;
- Evolution de la réussite éducative.

#### ★ Garantir une continuité et une cohérence éducative

- Le nombre d'activités proposées œuvrant en articulation avec les projets d'école et concourant au renforcement du socle de compétence ;
- L'absentéisme et stabilité des intervenants.



★ Consolider les aptitudes de l'enfant en proposant des parcours éducatifs

- La fréquentation et l'absentéisme des enfants aux activités ;
- La qualification des intervenants ;
- Le nombre d'intervenants associatifs ;
- La satisfaction des enfants concernant le contenu, l'organisation des activités et le rythme de la journée.

Outils : statistiques, enquête de satisfaction auprès des familles et des enfants, observations et ressenti des professionnels.

**V. Vers une harmonisation des organisations et une prise de compétence intercommunale « Temps Educatifs Péri-scolaires »**

Les communes, de par leur compétence scolaire, ont toute légitimité pour organiser et mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires. Pour sa part, la Communauté de Communes du Pays Fléchois dispose de la compétence animation et, à ce titre, organisait le Contrat Educatif Local.

Dans un souci d'harmonisation, les élus communautaires ont émis le souhait de transférer la compétence « Temps Educatif Péri-scolaire » à la rentrée scolaire 2016/2017. Ce transfert de compétence se fera en plusieurs étapes :

- Juin 2015 : approbation du Projet Educatif de Territoire (P.E.D.T.) intercommunal ;
- Septembre 2015 : mise en place de 4 écoles expérimentales avec 8 demi-journées travaillées ;
- Septembre 2016, généralisation du modèle expérimenté (si les expérimentations s'avèrent positives) et prise de la compétence « TEP » par la CCPF.



Le Président de la Communauté  
de Communes du Pays Fléchois

Guy-Michel CHAUVEAU

Le Directeur Académique des  
Services de l'Education Nationale

Jacky CREPIN

Le Directeur de la Direction  
Départementale de la Cohésion  
Sociale

Philippe GAZAGNE

La Directrice de la Caisse d'Allocations  
Familiales

Marie-France BAUGUITTE

Le Maire de Bazouges sur le Loir

Gwenaël DE SAGAZAN

Le Maire de Courcelles la Forêt

Ghislaine SOYER

Le Maire de Clermont Créans

Gérard BLANCHET

Le Maire de la Chapelle d'Aligné

Christian JARIES

Maire de La Flèche

Guy-Michel CHAUVEAU

Le Maire de Thorée les Pins

Véronique MENAND



Le Maire de Villaines sous  
Malicorne

Laurent HUBERT

Le Maire de Bousse

Françoise FARCY

Le Maire de Mareil sur Loir

Pierre HOUDAYER

Le Maire de Ligron

Philippe BIAUD

Le Maire de Crosnières

Jean-Yves DENIS

Le Maire de Cré sur Loir

Michel LANDELLE

Le Maire d'Arthezé

Pierre BIHOREAU



## **Annexes :**

- Le diagnostic territorial préalable à l'élaboration du PEDT
- L'organisation horaire des écoles du Pays Fléchois
- L'organisation horaire des Temps Educatifs Périscolaires des communes du Pays Fléchois
- La composition du comité de suivi intercommunal du PEDT
- L'organisation administrative du PEDT du Pays Fléchois
- Le règlement intérieur du Pass éducatif
- Le projet éducatif de Crosnières

